

# Bulgarie

formée comme section du Conseil d'administration, dont le but est d'entrer en relation à l'étranger avec les autres organisations humanitaires similaires pour secourir les réfugiés et leurs enfants.

Dans sa séance de clôture du 22 octobre, l'assemblée générale de la Croix-Rouge bulgare a composé comme suit son Conseil d'administration :

M. le Dr S. Daneff, ancien ministre, *président* ; M. D. Iablanski, ancien ministre, *vice-président* ; St. Laftchieff, directeur du *Mir*, société d'assurance à Sofia, *trésorier* ; M. le prof. G. Danailoff, ancien ministre, M. le prof. Dr S. Vateff, M. le prof. V. Molloff, M. K. Batoloff, avocat, ancien maire de Sofia, M. le Dr Iv. Karamikhailoff, docteur-médecin, M. P. Midileff, colonel de réserve, *membres*.

# Equateur

## Nouveau président de la Société équatorienne de la Croix-Rouge

Le Comité international a reçu la lettre suivante :

Quito, 21 août 1924.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous communiquer qu'à la suite de la démission de M. Don Luis Robalino Dávila, j'ai été nommé président de la Croix-Rouge équatorienne par le gouvernement suprême, pour la durée de 4 ans, conformément aux statuts de notre institution.

« Je m'empresse de vous envoyer en même temps sous ce pli copie de la délibération du Comité central de la Croix-Rouge équatorienne, concernant la démission de M. Robalino Dávila.

« Je vous informe également qu'à l'avenir la correspondance

# Equateur

étrangère de la Croix-Rouge équatorienne sera signée soit par moi ou par M. le vice-président, colonel Don Angel Isaac Chiriboga, dont vous trouverez la signature au bas de la présente.

« Je saisis cette occasion pour vous présenter, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

« *Le président :*

« Isidro AYORA,

*Le vice-président :*

« A. I. CHIRIBOGA. »

## LE COMITE CENTRAL DE LA CROIX-ROUGE EQUATORIENNE

*Considérant :*

- 1.— Que M. Don Luis Robalino Dávila a présenté sa démission de la charge de président de la dite institution, vu qu'il a été honoré par le Gouvernement suprême d'être nommé ministre résident de l'Equateur en Suisse ;
- 2.— Que M. Robalino a été non seulement l'initiateur et promoteur de l'organisation de la Croix-Rouge dans notre pays, mais aussi le plus enthousiaste et le plus infatigable soutien de celle-ci ;
- 3.— Qu'il a mis au service de l'institution son activité constante et ses grandes facultés, sans défaillance ni incertitude ; et
- 4.— Que son abandon de la présidence de cette institution est fondée sur des raisons irréfragables ;

*Décide :*

- 1.— De manifester son regret de cette démission qui laisse un grand vide dans l'institution.
- 2.— De lui décerner un vote de reconnaissance et de félicitations pour son travail ferme, consciencieux et fécond ;
- 3.— De le nommer, conformément aux statuts *Sociétaire bienfaiteur de la Croix-Rouge équatorienne* et délégué auprès du Comité international de la Croix-Rouge de Genève et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge à Paris ; et
- 4.— De placer son portrait dans la salle des sessions comme hommage à son président fondateur.

Quito, 15 août 1924.

*Le vice-président :*

A. I. CHIRIBOGA (*colonel*)

*Le secrétaire du Comité central :*

D<sup>r</sup> ANGEL A. TERAN